

du lundi 10 Avril 2017

Le lundi dix avril deux mille dix-sept à 19 heures 30, le Conseil Municipal de SARCEY s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain GEORGE, Maire.

Présents : Alain GEORGE, Olivier LAROCHE, Christine PICQUET, Julien SUBRIN, Thierry MAGNOLI, Chantal THORE, Hervé DE SAINT JEAN, Mickaël JOMARD, Ghislaine CARRIER, Catherine BOILLOT, Alain MORIVAL, René SUBRIN.

Pouvoirs : Mickaël BARDOUX à Alain GEORGE, Pierre-Jean LAURENT à Olivier LAROCHE, Hervé DE SAINT JEAN à Thierry MAGNOLI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Ghislaine CARRIER

Compte-rendu du Conseil municipal du 27 mars 2017

Concernant les taux d'imposition, une erreur est à corriger pour la taxe pour le foncier non bâti, qui est fixé à 37,67 %.

Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA GENDARMERIE SUR LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

Afin d'apporter une action complémentaire et de proximité aux services de la Gendarmerie nationale dans leur lutte contre les phénomènes de délinquance et d'incivilité, il est proposé en partenariat avec la Brigade territoriale de gendarmerie de L'Arbresle de mettre en place sur la commune de Sarcey le dispositif "Participation Citoyenne".

S'appuyant sur un protocole adapté, ce dispositif poursuit deux objectifs :

- 1) Développer l'engagement des habitants d'un quartier pour créer des réflexes élémentaires de prévention et de signalement de faits permettant des interventions plus rapides et mieux ciblées des forces de l'ordre,
- 2) Favoriser des solidarités, rassurer la population face aux actes de petite délinquance de voisinage et renforcer le lien social.

Sans remettre en cause ni l'action des forces de l'ordre, ni les pouvoirs de police administrative que le Maire détient en application l'article L.2211-1 du code général des collectivités territoriales, il s'agit de s'appuyer sur un réseau de solidarités de proximité constitué d'une chaîne de vigilance structurée autour d'habitants d'un même quartier de la commune.

Véritable outil de la prévention de proximité, ce dispositif s'appuie sur des citoyens manifestant leur esprit de responsabilité en étant attentif aux faits inhabituels. Ainsi, ils alertent les forces de l'ordre et le maire de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins. Il est précisé que l'organisation de patrouilles, de contrôles de secteur ou d'intervention est formellement exclue et interdite.

Le référent citoyen vigilant bénéficie de consignes assurées par la Gendarmerie qui a pour objet de préciser son champ de compétence (circulaire du Ministre de l'Intérieur du 22 juin 2011). Des réunions de bilan associent ces citoyens engagés avec la Gendarmerie.

La mise en place d'une signalisation particulière à l'entrée du village où le protocole s'appliquera, jouera un rôle dissuasif.

Considérant le retour d'expérience positif et que ce dispositif a déjà fait ses preuves, il est proposé à l'Assemblée de signer le Protocole « Participation Citoyenne ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- APPROUVE la mise en place du protocole « participation citoyenne » sur la commune,

- AUTORISE M. le Maire à recruter les référents nécessaires à la mise en place du dispositif,
- AUTORISE M. le Maire à signer le protocole d'accord avec le Préfet, le Procureur de la République et le commandant de groupement de gendarmerie du Rhône,
- AUTORISE M. le Maire à procéder aux formalités techniques nécessaires d'implantation des panneaux

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 AVEC REPRISE DES RESULTATS

Olivier LAROCHE, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les budgets primitifs préparés avec la Commission Finances, qui s'établissent comme suit :

BUDGET COMMUNE	
<u>Fonctionnement</u>	<u>prévu</u>
Dépenses	606 123,90 €
Recettes	606 123,90 €
<u>Investissement</u>	<u>prévu</u>
Dépenses	1 542 850,61 €
Recettes	1 542 850,61 €

BUDGET ASSAINISSEMENT	
<u>Fonctionnement</u>	<u>prévu</u>
Dépenses	61 060,69 €
Recettes	61 060,69 €
<u>Investissement</u>	<u>prévu</u>
Dépenses	148 155,69 €
Recettes	148 155,69 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité le budget primitif 2017 de la Commune et celui annexe de l'Assainissement.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

Thierry MAGNOLI présente une déclaration préalable pour une clôture d'un terrain à la zone de la Noyeraie.

Julien SUBRIN indique les travaux du chemin du Martin seront réalisés cette semaine.

Olivier LAROCHE évoque les principaux points du conseil communautaire de la CCPA du 30 mars, qui comprenait le vote du budget. Il confirme que le projet de terrain de rugby constitue un des projets d'investissement 2017, au même titre que l'équipement des écoles en tablettes numériques.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Alain MORIVAL fait part des 2^e rencontres du tourisme du pays de L'Arbresle qui se sont tenues le 3 avril au restaurant « le Chatard », en présence de Pierre-Jean ZANETTACCI et Florent CHIRAT. Par ailleurs, le balisage des circuits VTT est en cours et est achevé sur la Commune.

La séance est levée à 21h30.

